

Table des matières

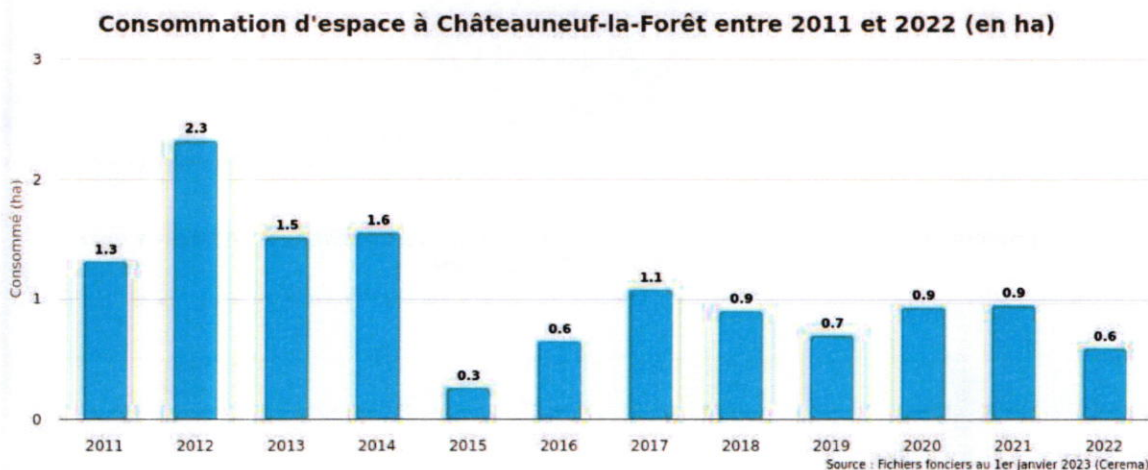
1° La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers	3
1.1° Indicateurs obligatoires :.....	3
1.1.1° Données :	3
1.1.2° Raisons des évolutions observées :	3
1.3° Consommation annuelle des territoires voisins :	5
1.3.1° Consommation relative à la surface :.....	5
2° Evaluation du respect des objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et de lutte contre l'artificialisation des sols fixés dans les documents de planification et d'urbanisme.....	7

1° La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

1.1° Indicateurs obligatoires :

1.1.1° Données :

La consommation d'espaces entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2023 représente pour Châteauneuf-la-Forêt une surface de 12.79 hectares.



	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Châteauneuf-la-Forêt	1.3	2.3	1.5	1.6	0.3	0.6	1.1	0.9	0.7	0.9	0.9	0.6	12.8

Dans le cadre de [la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021](#) dite « Climat et résilience » complétée par [la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023](#), l'objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur 2021-2031 par rapport à la décennie précédente fixé à **5,62 ha**, soit 0.56 ha par an en moyenne.

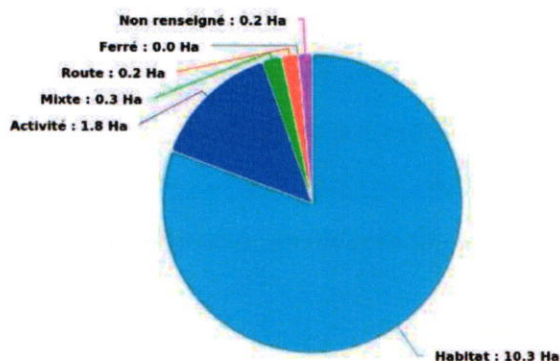
Ainsi, la consommation d'espace sur l'année 2022 est sensiblement au-dessus de l'objectif annuel. Cependant, on observe une diminution de la consommation par rapport aux années précédentes.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, seulement trois permis de construire pour une nouvelle construction ont été déposés (hors annexes). Les autres permis correspondent à des agrandissements, rénovations ou des changements de destination ce qui va dans le sens de l'économie d'espace.

1.1.2° Raisons des évolutions observées :

Les déterminants de la consommation d'espaces NAF constituent les usages pour lesquels le territoire a consommé : pour de l'habitat, de l'activité, des infrastructures routières, des infrastructures ferroviaires, ou pour des usages mixtes ou non renseignés.

Déterminants de la consommation d'espace de Châteauneuf-la-Forêt entre 2011 et 2022 (en ha)



Source : Fichiers fonciers au 1er janvier 2023 (Cerema)

Consommation annuelle d'espace par déterminant de Châteauneuf-la-Forêt entre 2011 et 2022 (en ha)



Source : Fichiers fonciers au 1er janvier 2023 (Cerema)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Habitat	1.07	2.21	1.23	0.84	0.25	0.62	0.97	0.78	0.70	0.84	0.49	0.33	10.32
Activité	0.0	0.11	0.25	0.68	0.0	0.03	0.11	0.13	0.0	0.0	0.46	0.0	1.77
Mixte	0.0	0.0	0.02	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.25	0.26
Route	0.05	0.0	0.03	0.03	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.09	0.0	0.02	0.23
Ferré	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Non renseigné	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2
Total	1.32	2.32	1.52	1.56	0.25	0.64	1.08	0.91	0.70	0.93	0.95	0.59	12.78

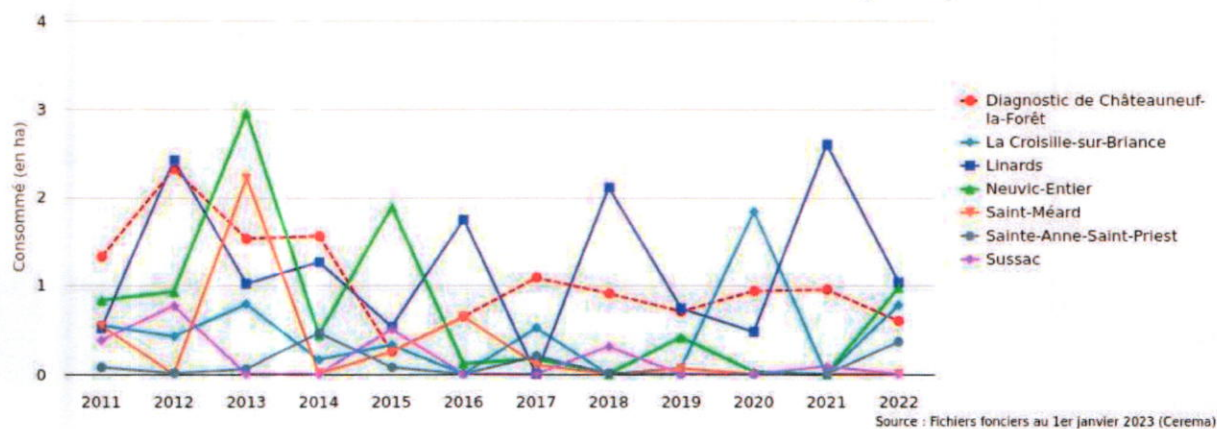
Depuis 2011, l'habitat est le principal facteur de consommation d'espace dans la commune de Châteauneuf, représentant 80,75 % de la surface artificialisée entre 2011 et 2022. Une analyse détaillée des données du portail de l'artificialisation des sols met en évidence une consommation particulièrement marquée en 2012, année durant laquelle cinq nouvelles constructions à usage résidentiel ont été achevées. Ces constructions ont concerné deux parcelles de 2 400 m² chacune situées dans des hameaux, une parcelle de 4 500 m² au cœur du bourg, un projet sur deux parcelles totalisant 7 900 m² au Petit Bueix, et une dernière parcelle, beaucoup plus vaste, de près de 1,3 hectare à La Léonardie. Sur les trois hectares touchés par ces projets, environ 0,7 hectare a été préservé, restant à l'état de sols agricoles, forestiers ou naturels.

En outre, on remarque une consommation d'espace liée à de l'activité supérieure à la moyenne en 2014 et en 2021.

Les autres postes de consommation (mixte, route, ferré, et inconnu) ne sont pas significatifs.

1.3° Consommation annuelle des territoires voisins :

Comparaison de la consommation annuelle d'espace entre Châteauneuf-la-Forêt et les territoires similaires entre 2011 et 2022 (en ha)

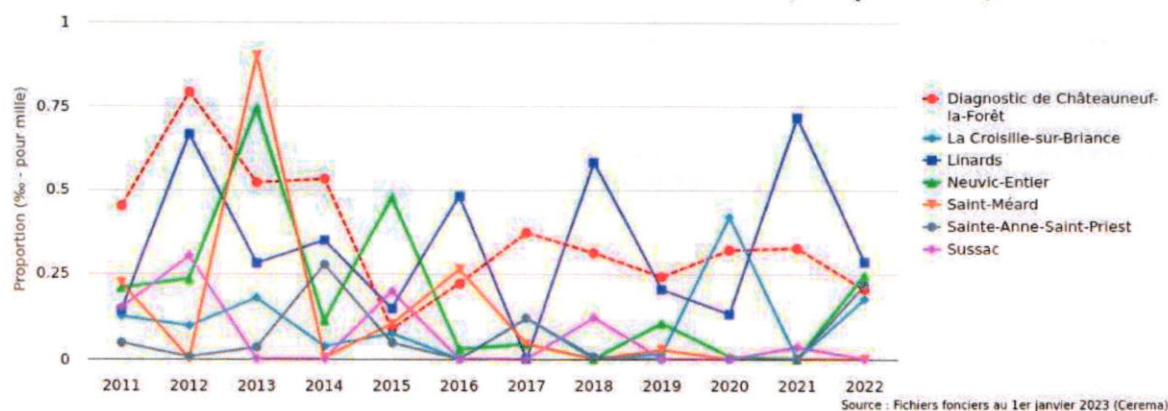


	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Châteauneuf-la-Forêt	1.3	2.3	1.5	1.6	0.3	0.6	1.1	0.9	0.7	0.9	0.9	0.6	12.8
La Croisille-sur-Briance	0.5	0.4	0.8	0.2	0.3	0.0	0.5	0.0	0.1	1.8	0.0	0.8	5.4
Linards	0.5	2.4	1.0	1.3	0.5	1.7	0.0	2.1	0.7	0.5	2.6	1.0	14.4
Neuvis-Entier	0.8	0.9	3.0	0.4	1.9	0.1	0.2	0.0	0.4	0.0	0.0	1.0	8.7
Saint-Méard	0.5	0.0	2.2	0.0	0.2	0.6	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	3.8
Sainte-Anne-Saint-Priest	0.1	0.0	0.1	0.5	0.1	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4	1.3
Sussac	0.4	0.8	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	0.1	0.0	2.0

1.3.1° Consommation relative à la surface :

Cet indicateur permet de mesurer l'intensité de la consommation, par rapport à la superficie totale du territoire, et de se comparer avec les territoires voisins.

Comparaison de la consommation proportionnelle d'espace de Châteauneuf-la-Forêt et les territoires similaires entre 2011 et 2022 (% - pour mille)

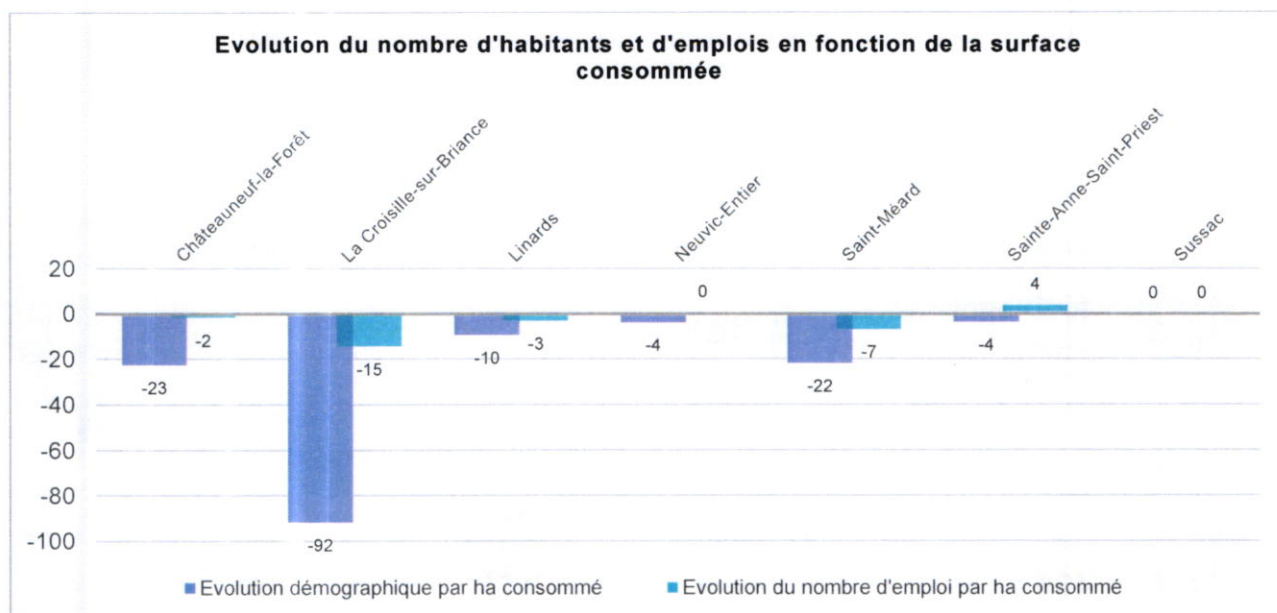


	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Châteauneuf-la-Forêt	0.4	0.8	0.5	0.5	0.1	0.2	0.4	0.3	0.2	0.3	0.3	0.2	4.4
La Croisille-sur-Briance	0.1	0.1	0.2	0.0	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.4	0.0	0.2	1.2
Linards	0.1	0.7	0.3	0.3	0.1	0.5	0.0	0.6	0.2	0.1	0.7	0.3	4.0
Neuvic-Entier	0.2	0.2	0.7	0.1	0.5	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.2	2.2
Saint-Méard	0.2	0.0	0.9	0.0	0.1	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.6
Sainte-Anne-Saint-Priest	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.8
Sussac	0.1	0.3	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.8

Châteauneuf-la-Forêt est la commune qui, proportionnellement à sa surface, a consommé le plus de sol entre 2011 et 2023. Ce constat est cohérent avec la position de pôle de la commune sur les communes alentours.

1.3.2° Consommation relative à démographie et au nombre d'emplois :

	Consommation d'espace du 1er janvier 2014 au 1er janvier 2020	Evolution démographique du 1er janvier 2014 au 1er janvier 2020	Evolution du nombre d'emploi du 1er janvier 2014 au 1er janvier 2020	Evolution démographique par ha consommé	Evolution du nombre d'emploi par ha consommé
Châteauneuf-la-Forêt	5,2	-118	-10	-23	-2
La Croisille-sur-Briance	1,1	-101	-16	-92	-15
Linards	6,3	-61	-21	-10	-3
Neuvic-Entier	3	-12	1	-4	0
Saint-Méard	1	-22	-7	-22	-7
Sainte-Anne-Saint-Priest	0,8	-3	3	-4	4
Sussac	0,8	0	0	0	0



La commune de Châteauneuf-la-Forêt a connu une diminution démographique (-23 habitants/ha), ce qui est significatif mais moins sévère que La Croisille-sur-Briançe (-92 habitants/ha). Cependant, des communes comme Linards (-3 habitants/ha) et Neuvic-Entier (-4 habitants/ha) ont montré une meilleure stabilité.

En termes de pertes d'emplois (-2 emplois/ha), Châteauneuf-la-Forêt se situe mieux que La Croisille-sur-Briançe (-15 emplois/ha) et Linards (-10 emplois/ha), mais moins bien que Neuvic-Entier et Sainte-Anne-Saint-Priest, qui ont maintenu une stabilité.

Comparée à d'autres communes, Châteauneuf-la-Forêt se situe dans une position intermédiaire avec des pertes notables mais non extrêmes. La situation de la commune est caractéristique des communes rurales. En adoptant des stratégies de revitalisation et de développement durable, la commune peut inverser ces tendances et assurer une croissance équilibrée proportionnelle à la consommation d'espace.

2° Evaluation du respect des objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et de lutte contre l'artificialisation des sols fixés dans les documents de planification et d'urbanisme

La commune de Châteauneuf-la-Forêt est couverte par un PLU révisé le 12 août 2013. Ce document prévoit une enveloppe importante de surfaces ouvertes à l'urbanisation en extension (zone AU). Depuis son adoption, peu de cette enveloppe a été consommée, la plupart des projets de constructions (habitat et activités) ayant été réalisés en densification.

La commune de Châteauneuf-la-Forêt s'engage à adopter un nouveau PLU, actuellement en cours d'élaboration, qui sera adapté aux enjeux actuels de réduction de consommation des sols. Inscrite dans le programme Petites Villes de Demain, la commune s'engage, à travers son ORT, à favoriser la revitalisation du centre-bourg afin de limiter la consommation d'espaces. Ceci inclut la revalorisation des logements en centre-bourg et une réflexion sur différentes friches.

Ce rapport a été réalisé par Mon Diagnostic Artificialisation et complété par les services de la commune de Châteauneuf-la-Forêt



Avec les données de :

